

## NOTICE D'UTILISATION LES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ AVEC BOTTES DE SÉCURITÉ

Lorsqu'une chaussure porte le label CE, cela signifie que le produit répond aux critères de la Directive européenne 89/686/ UE en matière d'équipements de protection individuelle. Par ailleurs les chaussures ont été soumises à une agrégation CE uniforme délivrée par un institut européen d'homologation reconnu. Ces produits ont l'appellation équipements de protection individuelle (EPI) en conformité avec la Directive européenne EPI 89/686/UE et ont montré qu'ils répondaient aux critères de cette Directive et de la norme européenne : EN 345:1992, EN ISO 20345:2004, EN ISO 20345:2004/A1:2007 Chaussures de sécurité.

La norme CE comprend 4 volets :

**1. EN ISO 20344** – Regroupe les procédures de test. Conditions de base et méthodes de test ainsi que les conditions de base pour équipements de protection individuelle.

**2. EN ISO 20345** – Outre les conditions de base, les produits marqués d'un label EN ISO 20345, répondent aux critères supplémentaires suivants. Si ces critères sont satisfaits, ils font l'objet d'un symbole sur la chaussure. Explication des symboles :

**SB** Chaussures de sécurité à usage professionnel équipées d'embouts en acier offrant une protection contre les impacts lors de tests de résistance avec un dégagement d'énergie de 200 joules

**S1** Propriétés antistatiques, absorption de l'énergie au niveau du talon et arrière fermé

**S2** Identique au modèle S1 avec en plus résistance à la pénétration et à l'absorption d'eau

**S3** Identique au modèle S2 avec en plus une semelle anti-perforation en acier et une semelle profilée

**S4** Chaussures entièrement caoutchoutées ou polymérisées

**S5** Identique au modèle S4 avec en plus une semelle anti-perforation en acier et une semelle profilée

### 3. EN ISO 20346

**PB** Chaussures de sécurité à usage professionnel équipées d'embouts en acier offrant une protection contre les impacts lors de tests de résistance avec un dégagement d'énergie de 100 joules

**P1** Propriétés antistatiques, absorption de l'énergie au niveau du talon et arrière fermé

**P2** Identique au modèle P1 avec en plus résistance à la pénétration et à l'absorption d'eau

**P3** Identique au modèle P2 avec en plus une semelle anti-perforation en acier et une semelle profilée

**P4** Chaussures entièrement caoutchoutées ou polymérisées

**P5** Identique au modèle P4 avec en plus une semelle anti-perforation en acier et une semelle profilée

### 4. EN ISO 20347 – Chaussures de travail.

**O1** Chaussures à usage professionnel **sans embouts en acier**. Résistance aux graisses, propriétés antistatiques, absorption de l'énergie au niveau du talon et arrière fermé

**O2** Identique au modèle O1 avec en plus résistance à la pénétration et à l'absorption d'eau

**O3** Identique au modèle O2 avec en plus une semelle anti-perforation en acier et une semelle profilée

**O4** Chaussures entièrement caoutchoutées ou polymérisées

**O5** Identique au modèle O4 avec en plus une semelle anti-perforation en acier et une semelle profilée

**P** Résistance à la pénétration

**C** Conductrice

**A** Antistatique

**E** Absorption d'énergie

**I** Chaussure de sécurité isolante

**M** Protection métatarsienne contre des chocs jusqu'à 100 Joules

**HI** Isolation contre la chaleur

**CI** Isolation contre le froid

**CR** Chaussure anti-coupures

**AN** Protection de la cheville

**WR** Chaussure de sécurité étanche

**WRU** Tige étanche

**FRU** Tige ignifuge

**HRO** Résistance à la chaleur

**SRA/SRB/SRC** Résistance au glissement

**CHAUSSURES ANTISTATIQUES** – Les chaussures de sécurité que vous venez d'acheter sont antistatiques ; vous trouverez une courte explication ci-dessous. Les chaussures antistatiques devraient être utilisées, si nécessaire, afin de minimiser l'accumulation électrostatique en dissipant les charges électrostatiques, évitant ainsi le risque d'allumage par étincelle de substances ou de vapeurs inflammables, ou si le risque de choc électrique provenant d'un appareil électrique ou de parties actives n'a pas été complètement neutralisé. Cependant **les chaussures antistatiques ne protègent pas contre les chocs électriques**, parce qu'elles offrent seulement une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de choc électrique n'est pas totalement exclu, des mesures complémentaires sont nécessaires pour éviter ce risque. Ces mesures doivent devenir une partie habituelle du programme de prévention des accidents sur le lieu de travail. L'expérience a montré que le trajet de décharge, dans un but de protection antistatique, à travers le produit devrait avoir une résistance électrique de moins de 1000 MΩ tout au long de la durée de vie du produit. Une valeur de 100 KΩ est indiquée comme étant la limite minimale de résistance d'un produit nouveau, afin d'assurer une protection limitée contre les chocs électriques dangereux ou les risques de combustion dans le cas où un appareil électrique alimenté par un voltage supérieur à 250V serait défectueux. Cependant, les utilisateurs doivent bien être conscients qu'il est possible, dans certaines conditions, que la chaussure n'offre pas une protection adéquate et que des mesures supplémentaires doivent être prises à tout moment pour protéger l'utilisateur. La résistance électrique de ce type de chaussures peut être fortement modifiée par des flexions, des contaminations ou l'humidité. Cette chaussure ne remplira pas sa fonction initiale si utilisée dans des conditions humides. Il est donc nécessaire de s'assurer que le produit est en mesure de remplir sa fonction de dissipation des charges électrostatiques et qu'il offre la protection pour laquelle il a été créé tout au long de sa durée de vie. Nous conseillons aux utilisateurs d'effectuer des tests sur leur lieu de travail pour la résistance électrique et de les effectuer à intervalles réguliers et fréquents. Si la chaussure est utilisée dans des conditions humides et que la semelle est mouillée, les utilisateurs doivent contrôler les propriétés électriques de la chaussure avant de pénétrer dans toute zone à risque. Lors de l'utilisation de chaussures antistatiques, la résistance du sol doit être telle qu'elle ne neutralise pas la protection offerte par la chaussure. Lors de l'utilisation, aucun élément isolant, à l'exception de chaussettes normales, ne doit être introduit entre la semelle intérieure de la chaussure et le pied de l'utilisateur. Si un élément est inséré entre la semelle intérieure et le pied, la combinaison entre cet élément et la chaussure doit être testée pour en connaître les propriétés électriques.

**VEUILLEZ LIRE CES INSTRUCTIONS AVEC ATTENTION AVANT D'UTILISER LE PRODUIT** : Cette chaussure a été créée pour minimiser les risques de blessure dus aux dangers spécifiques identifiés par les indications apposées sur le produit (voir les codes ci-dessus). **Cependant, rappelez-vous qu'aucun EPI ne peut offrir une protection intégrale et que la prudence est de mise lors d'activités à risque.**

**PERFORMANCES ET RESTRICTIONS D'UTILISATION** – Ces produits ont été testés en conformité avec la norme EN 345:1992, EN ISO 20345:2004, EN ISO 20345:2004/A1:2007 pour le type de protection défini sur le produit par les codes expliqués ci-dessus. Veuillez cependant vous assurer que la chaussure est appropriée pour l'utilisation envisagée.

**TAILLE** – Pour mettre ou enlever la chaussure, toujours défaire entièrement le système de fermeture. Ne porter que des chaussures de taille appropriée. Des chaussures trop grandes ou trop petites restreindront

vos mouvements et n'offriront pas le niveau optimal de protection. La taille est indiquée sur la chaussure.

**COMPATIBILITÉ** – Pour une protection optimale, il peut être nécessaire, dans certains cas, de porter ces chaussures en combinaison avec d'autres EPI comme des pantalons de protection ou des guêtres. Dans ce cas, avant de mener une activité à risque, veuillez consulter votre fournisseur afin de vous assurer que les produits de protection sont compatibles et adaptés à votre activité.

**STOCKAGE ET TRANSPORT** – Lorsque vous n'utilisez pas les chaussures, veuillez les ranger dans un endroit bien aéré à l'abri des températures extrêmes. Ne jamais ranger les chaussures sous des objets lourds ou en contact avec des objets tranchants. Si la chaussure est mouillée, laissez-la sécher lentement et naturellement à l'écart de toute source directe de chaleur avant de la ranger. Utilisez des emballages de protection appropriés (par exemple l'emballage d'origine) pour transporter la chaussure.

**RÉPARATION** – Si la chaussure est endommagée, elle ne pourra **pas** offrir son niveau optimal de protection et devra être remplacée au plus vite. Veuillez ne jamais utiliser des chaussures endommagées lors d'une activité à risque. Si vous avez un doute sur les dommages subis par la chaussure, veuillez consulter votre fournisseur avant d'utiliser la chaussure.

**NETTOYAGE** – Nettoyez vos chaussures régulièrement en utilisant des produits de nettoyage de haute qualité qui sont recommandés pour cet usage. Ne **jamais** utiliser d'agents nettoyants caustiques ou corrosifs.

## RÉSISTANCE AU GLISSEMENT

Indications et spécifications			
Marquage	Chaussures résistance au glissement sur :	Coefficient de friction minimal EN ISO 13287:2007	
		Du talon vers l'avant <sup>1</sup>	A plat vers l'avant
<b>SRA</b>	carrelage en céramique avec SLS <sup>2</sup>	0.28	0.32
<b>SRB</b>	acier avec glycérine	0.13	0.18
<b>SRC</b>	carrelage en céramique avec SLS <sup>2</sup>	0.28	0.32
	et acier avec glycérine	0.13	0.18

<sup>1</sup> testées avec 7°, <sup>2</sup> laurylsulfate de sodium

**AVERTISSEMENT** – Les chaussures ne doivent pas être utilisées sans chaussettes.

**PREMIÈRES** – La chaussure est livrée avec une première amovible qui était en place lors des tests. La première doit être présente lors de l'utilisation de la chaussure. Elle ne doit être remplacée que par une première comparable fournie par le fabricant d'origine.

**CHAUSSETTES ET CONFORT** – Utilisez des chaussettes BATA, changez vos chaussettes régulièrement et en cas de transpiration excessive, prenez des bains de pieds alternés (chaud/froid). Utilisez peu de savon. Changez régulièrement vos chaussures : le cuir est un produit naturel qu'il faut laisser reposer.

**DURÉE DE VIE** – La durée de vie d'une chaussure n'est pas indéfinie. La durée de vie exacte du produit dépendra grandement de la manière dont il est utilisé et entretenu. Il est donc très important d'inspecter attentivement la chaussure avant utilisation et de la remplacer dès que son état n'est plus satisfaisant. Il faudra prêter une attention particulière à l'état des coutures de la tige, à l'usure de la semelle et à l'état du lien entre tige et semelle. Remplacez les chaussures quand elles sont très abîmées ou usées.

Remplacez de toute façon les chaussures, si :

- Le cuir recouvrant l'embout en acier est usé de telle manière que l'embout en acier est exposé.
- La semelle se décolle.
- La semelle est partiellement cassée.

- La semelle est usée.
- L'embout en acier est déformé suite à un accident de compression ou d'impact.
- Les coutures sont abîmées localement.
- Le cuir est déchiré.
- La semelle anti-perforation en acier est percée ou cassée.

**Consignes supplémentaires pour les chaussures à embout non-métallique :** Cette chaussure est équipée d'un embout de protection qui peut être endommagé par un choc ou une compression. Il est cependant possible que les dommages ne soient pas directement visibles en raison de la nature de l'embout. Il est donc nécessaire de remplacer (et si possible détruire) votre chaussure si la zone de l'embout a subi un fort impact ou une compression, même si les dommages ne sont pas apparents